



PREFET DU BAS-RHIN

Préfecture

Cabinet

SIRACEDPC 281

Affaire suivie par Mme FROMEYER

Tél : 03.88.21.67.24.

Fax : 03.88.21.67.04

Mail : nathalie.fromeyer@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 2 août 2016

Le Préfet de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-
Lorraine
Préfet de la Zone de défense Est
Préfet du Bas-Rhin

à

M. le Président du Directoire de l'Eglise protestante
de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de
Lorraine, Président de l'assemblée et du conseil de
l'UEPAL

A l'attention de M. Christian ALBECKER

1, Quai St Thomas

67081 STRASBOURG Cedex

Copie :

- M. le Monsieur le Directeur départemental de la
sécurité publique du Bas-Rhin,
- Monsieur le Général, Commandant la région de
gendarmerie Alsace-Champagne-Ardenne- Lorraine
et le groupement départemental du Bas-Rhin.

OBJET : Renforcement de la protection des lieux à caractère culturel.

PJ : Une affiche

Au cours de ces derniers mois, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'évoquer avec vous la nécessité de renforcer la protection des lieux de culte eu égard au contexte de menace terroriste auquel la France est confronté.

Après les derniers événements tragiques de cet été, il importe plus que jamais que la liberté de culte soit pleinement assurée, ce qui nous impose, collectivement, d'instaurer des mesures pérennes pour élever durablement le niveau de sécurité des lieux de culte.

A cet égard, il convient d'adopter, en permanence, les mesures préventives suivantes :

- limiter le nombre des accès, en veillant toutefois à ne pas entraver les sorties de secours,
- assurer le contrôle et le filtrage des fidèles accédant aux édifices, y compris en demandant l'ouverture des sacs et des vestes,
- proscrire les sacs à dos et les sacs volumineux à l'intérieur des édifices et signaler cette interdiction par voie d'affichage,
- porter une attention particulière aux situations et comportements inhabituels et les signaler sans délai aux forces de l'ordre, en composant le 17,
- fermer les portes dès le début des offices,
- en fonction de la configuration des lieux, prévoir les interdictions de stationnement sur les places de parkings situées à proximité directe des édifices,
- sensibiliser les fidèles sur les comportements à adopter. A cet égard, vous trouverez en pièce ci-jointe une affichette que vous pourrez utilement apposer dans chaque lieu de culte.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer la mise en place de ces mesures et/ou m'informer de toute difficulté dans leur mise en oeuvre, notamment s'agissant des mesures organisationnelles. Une réunion de travail permettra de dresser un bilan de l'application de ces mesures. En cas de nécessité, les spécialistes sûreté de la police et de la gendarmerie pourront vous épauler dans vos démarches et vous apporter des conseils.

Par ailleurs, afin d'améliorer la coordination et la remontée d'informations avec mes services et les forces de l'ordre, je souhaiterais que vous puissiez désigner, au sein de votre structure, un correspondant en capacité permanente de faire leur remonter toute information utile ou toute interrogation.

Il importe que ce référent sécurité puisse être joint à tout moment. Je vous remercie de bien vouloir m'adresser le nom, la qualité et les coordonnées complètes de cette personne (téléphone mobile et adresse mail), sous le présent timbre, ainsi qu'aux adresses suivantes :

- pref-defense-protection-civile@bas-rhin.gouv.fr
- pref-sidpc-astreinte@bas-rhin.gouv.fr

J'attire votre attention sur le fait que l'instauration de ces contacts ne remet pas en cause les procédures d'urgence en place. En effet, en cas d'urgence, il convient de composer le 17 sans délai.

Enfin, dans le prolongement de ma demande du 27 juillet et afin d'être en mesure d'organiser au mieux la sécurisation des différents offices, je vous remercie de bien vouloir m'adresser régulièrement le calendrier des offices et des manifestations prévues.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet par intérim,


Mohamed SAADALLAH